

**DELIBERATION (2023-25)  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 063-216303065-20230605-DEL2023\_25ENCAR-DE



**OBJET : Fixation du tarif de l'encart publicitaire à l'occasion de la balade remarquable du 15 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2023

**Présents** : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

**Représentés** : MM. Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Gisèle TESTARD), Sébastien GARREAU (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Alain LAGRU).

**Absent excusé** : M. Antoine MARCHAND.

**Secrétaire de séance** : M. Patrick BOUDINHON

Monsieur le Maire expose :

- que le Comité consultatif «Vivre ensemble» organise le dimanche 15 octobre 2023 une randonnée dans le cadre des «balades remarquables» en partenariat avec le journal La montagne.

Monsieur le Maire suggère de faire appel à des annonceurs en leur proposant des encarts publicitaires à faire paraître sur les supports de communication lors de la manifestation (livrets, flyers, panneaux, ...).

Il propose de fixer le montant de base de partenariat de 50 € qui peut être multiplié (2x50€ - 3x50€- 4x50€, ....).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 votants :

- valide cette proposition,
- charge Monsieur le Maire d'accomplir les formalités nécessaires.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 6 juin 2023.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 6 juin 2023.

Le Maire, Pascal BRUHAT.